

**Conseil économique et social**Distr. générale
24 janvier 2020Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres
africains des finances, de la planification
et du développement économique**

Trente-neuvième réunion

Addis-Abeba, 18-20 mars 2020

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires**Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités
de la Commission économique pour l'Afrique
pour la période allant d'avril 2019 à mars 2020****Avant-propos**

Le présent rapport, qui porte sur la période allant d'avril 2019 à mars 2020, est soumis à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans le cadre de sa cinquante-troisième session. Il donne un aperçu de certains des principaux résultats obtenus par la Commission au cours de l'année écoulée dans des domaines thématiques intéressant les grands problèmes de développement que les pays africains rencontrent aujourd'hui.

En 2019, dans le droit fil de ses nouvelles orientations stratégiques visant à proposer des idées et des actions propices à l'avènement d'une Afrique autonome, inclusive et transformée dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, la CEA a franchi un certain nombre d'étapes importantes dans les efforts qu'elle déploie pour faciliter la réalisation des priorités que les États membres se sont fixées en matière de développement.

Consciente qu'il importe de promouvoir la paix et la sécurité et de faire respecter les droits de l'homme en tant que fondements du développement durable, la CEA travaille en étroite collaboration avec l'Union africaine à la mutualisation des compétences techniques des deux organismes dans ces domaines en vue d'assurer l'avènement du développement durable. Cette initiative s'inscrit dans les activités qu'elle mène autour du lien existant entre la paix, la sécurité et le développement, qui est un des thèmes du cadre de développement Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable. La CEA est membre de l'équipe spéciale de hauts fonctionnaires de l'Union africaine et de l'Organisation

*E/ECA/COE/39/1.



des Nations Unies sur la mise en œuvre des cadres communs sur la paix et la sécurité et sur le développement et les droits de l'homme depuis sa mise en place en août 2019. L'équipe spéciale travaille à l'élaboration de mécanismes de coordination de la mise en œuvre de ces cadres et a convenu que les activités y afférentes seraient planifiées et exécutées par les deux organismes selon un calendrier semestriel.

La CEA continue également de coopérer avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement et, au niveau national, avec le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies. De même, elle travaille en coopération avec d'autres commissions régionales à la mise au point d'initiatives conjointes, telles que l'initiative sur la sécurité routière, et à la coordination de leurs points de vue en vue de renforcer la dimension régionale du développement mondial et de la coopération Sud-Sud. En outre, elle met un accent particulier sur la création et l'entretien de réseaux de connaissances et d'informations destinés à valoriser les meilleures pratiques et les enseignements tirés dans la région et ailleurs et à les diffuser auprès des États membres et de leurs organismes.

La prise en compte des questions de genre dans les activités opérationnelles, les produits et les résultats de la Commission est de la plus haute importance pour ses travaux. À cette fin, la CEA a à cœur d'aider les États membres à accélérer le rythme auquel ils exécutent leurs engagements communs mondiaux et régionaux en matière d'égalité des genres et en rendent compte, ainsi qu'à intensifier la mise en œuvre de leurs politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles, afin de parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes en Afrique. La CEA s'emploie également à renforcer les capacités des États membres par des services d'appui technique, des services consultatifs et des formations pratiques adaptés à leurs besoins en matière de gestion des politiques économiques et des politiques de promotion de l'égalité des genres, d'entrepreneuriat féminin, de finances publiques tenant compte des questions de genre et de prise en compte des questions de genre et du dividende démographique dans les politiques et programmes nationaux.

La conclusion de partenariats novateurs avec un large éventail de parties prenantes nationales, régionales et mondiales continue de revêtir une importance capitale pour la mise en œuvre du programme de travail de la CEA. Au nombre de ces partenariats figurent celui qui a permis de mener à bien la mise en place de l'African Business Health Forum (Forum sur les entreprises et la santé en Afrique) en collaboration avec la Global Business Coalition for Health et la Fondation Aliko Dangote, deux partenaires du secteur privé. La plateforme de ce forum a été utilisée pour appeler l'attention sur l'ampleur et l'incidence de la charge de morbidité supportée par l'Afrique et sur les mécanismes de financement novateurs permettant de financer les soins de santé.

Malgré les difficultés que l'Afrique rencontre, je suis convaincue qu'elle a amplement la possibilité de s'engager sur une voie de développement nouvelle et audacieuse permettant de tirer parti des technologies naissantes, de l'approfondissement de l'intégration régionale entre les pays et du renforcement des partenariats novateurs pour assurer une transformation économique inclusive et des économies résilientes en Afrique. Je suis déterminée à faire en sorte que la CEA travaille en étroite collaboration avec les États membres à la mise en œuvre d'actions susceptibles d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

À l'aube de l'année 2020 et de la décennie d'action et de réalisation des Nations Unies pour le développement durable, il est essentiel de mieux

cibler la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Pour les pays africains, il est absolument nécessaire d'accélérer leurs activités pour tenir leurs promesses de prospérité. Pour ce faire, dès mars 2019, la CEA a commencé à mettre en œuvre une stratégie d'exécution intégrée et cohérente des programmes dans 22 pays cibles. Dans le cadre de cette nouvelle approche, ses divisions et ses bureaux sous-régionaux vont regrouper leurs produits et planifier et exécuter conjointement leurs interventions pour créer une masse critique d'investissements dans certains domaines spécialisés dans ces pays cibles. Cette stratégie aide déjà à améliorer les liens existant entre les programmes ainsi que l'appui multidimensionnel intégré apporté aux pays dans le domaine des politiques et à utiliser de façon optimale les ressources limitées disponibles pour mettre plus efficacement en œuvre les priorités nationales.

La CEA continuera de tirer parti des partenariats porteurs de valeur ajoutée et fondés sur le principe de renforcement de la complémentarité et de l'impact sur le développement. Cela lui permettra aussi de mieux répondre à l'évolution des besoins des États membres dans le cadre des possibilités nouvelles ou naissantes qui s'offrent à eux.

Enfin, je ne doute pas que les États membres continueront d'appuyer les efforts que nous déployons, en collaboration avec nos partenaires, en vue de transformer les idées en actions pour assurer la prospérité de l'Afrique.

La Secrétaire exécutive de la Commission
économique pour l'Afrique

Vera Songwe

I. Introduction

1. À la suite de l'approbation de ses réformes par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) lors de sa cinquante-deuxième session en mars 2019, la Commission a élaboré son cadre de programmation à moyen terme 2020-2024, dans lequel elle se dote d'une stratégie ambitieuse visant à aider les États membres africains à transformer leurs économies et à s'intégrer effectivement dans un espace économique, social et politique commun tout en favorisant la coopération internationale pour créer un continent plus prospère et plus inclusif dont les populations soient à l'abri du besoin et des privations. Cette stratégie présente sept domaines thématiques clefs interdépendants dans lesquels la CEA a investi ses ressources : la modélisation multidimensionnelle intégrée, l'analyse des politiques et les réformes institutionnelles ; le commerce et l'intégration régionale ; le développement du secteur privé, les mécanismes de financement novateurs et le développement des infrastructures ; la pauvreté, les questions de genre et la politique sociale ; les données, les statistiques et la transformation numérique ; la fourniture intégrée de services par l'intermédiaire des bureaux sous-régionaux de la CEA ; les programmes de formation personnalisés à l'intention des coordinateurs résidents.

2. Au cours de la période considérée, l'appui apporté par la CEA à ses États membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 est resté axé sur ses trois fonctions essentielles, à savoir sa fonction de mobilisation, sa fonction de laboratoire d'idées et sa fonction opérationnelle, et était inspiré par les cinq dimensions de sa nouvelle orientation stratégique :

- a) Bâtir une institution du savoir ;
- b) Formuler des possibilités d'action macroéconomiques et structurelles ;
- c) Concevoir des modèles de financement novateurs ;
- d) Appuyer le règlement des problèmes régionaux et transfrontaliers ;
- e) Défendre la position de l'Afrique au niveau mondial.

3. Le présent rapport est divisé en cinq parties, comme suit :

- a) Principaux résultats obtenus dans l'appui apporté aux États membres et aux communautés économiques régionales pour les aider à adopter leurs politiques intéressant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063, regroupés autour de six grands domaines thématiques :
 - i) Modélisation multidimensionnelle intégrée, analyse des politiques et réformes institutionnelles ;
 - ii) Commerce et intégration régionale ;
 - iii) Développement du secteur privé, mécanismes de financement novateurs et développement des infrastructures ;
 - iv) Pauvreté, questions de genre et politique sociale ;
 - v) Fourniture intégrée de services par l'intermédiaire des bureaux sous-régionaux de la CEA ;
 - vi) Données, statistiques et transformation numérique ;

- b) Progrès réalisés dans l'exécution du programme de partenariats de la Commission et de ses initiatives ;
- c) Respect du principe de responsabilité et enseignements tirés des recommandations issues des travaux d'évaluation et d'audit de 2019 ;
- d) Appui de la Commission au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ;
- e) Aperçu des résultats prévus pour 2020.

II. Principaux résultats obtenus en 2019

4. On trouvera ci-après une présentation de quelques-unes des réalisations notables de 2019 qui illustrent la mise en œuvre des trois fonctions essentielles de la Commission, notamment les interventions faites à l'appui des priorités régionales et sous-régionales, les services consultatifs rendus aux niveaux national, sous-régional et régional ainsi que l'assistance fournie aux États membres à leur demande à titre d'appui technique et d'aide au développement des capacités. On y trouvera également des informations sur le rôle déterminant que les structures de dialogue et de recherche de consensus de la CEA jouent dans le renforcement des capacités des fonctionnaires africains en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques.

A. Modélisation multidimensionnelle intégrée, analyse des politiques et réformes institutionnelles

1. Renforcement de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques par l'utilisation de modèles macroéconomiques

5. Pour faire face au nombre croissant de pays africains qui lui demandaient de leur apporter une assistance technique en matière d'outils et d'activités de développement des capacités correspondantes, la CEA a lancé en 2015 un projet visant à élaborer un prototype de modèle macroéconomique à caractère générique et évolutif qui puisse être adapté aux caractéristiques particulières de chaque pays en fonction de ses progrès économiques. Le processus d'élaboration, qui consistait à évaluer les besoins des pays africains en matière de modèle, à examiner la littérature existante, à concevoir le modèle, à le mettre au point et à le tester, s'est poursuivi pendant une grande partie de 2015 et 2016 avant que ne commence l'adaptation réelle du modèle et son application dans les pays.

6. Depuis lors, la CEA aide les pays africains à élaborer et à mettre en œuvre des modèles macroéconomiques afin de faciliter leur processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Dans certains pays, une des étapes du processus consistait à mener des enquêtes sur leurs besoins, notamment en Algérie, au Burundi, au Cameroun, à Djibouti, en Égypte, en Gambie, au Ghana, au Kenya, en Mauritanie, au Sénégal et en Sierra Leone, sur le point de savoir s'ils disposaient d'outils d'analyse économique ainsi que de connaissances et de compétences en la matière, en particulier en économétrie et en modélisation en général, sur la collaboration existant entre les différentes institutions et sur d'autres variables. Ces enquêtes venaient éclairer le processus d'élaboration du modèle et les séances de formation professionnelle correspondante en modélisation, en prévision, en simulation des politiques et en analyse économique en général.

7. Le modèle se trouve actuellement à différentes phases d'élaboration ou de mise en œuvre dans divers pays. Par exemple, il est en cours

d'utilisation sous sa forme définitive (étape 3) en Algérie, au Burundi, à Djibouti, en Gambie et au Ghana, des missions de cadrage et des formations initiales (étape 2) ont eu lieu en Égypte, en Éthiopie et en Mauritanie et d'autres missions de cadrage visant à analyser les besoins (étape 1) ont eu lieu au Cameroun, au Kenya, au Sénégal et en Sierra Leone. Ce travail a contribué à renforcer l'analyse des politiques macroéconomiques dans les États membres, comme en témoignent les prévisions et les simulations des produits du modèle qui ont été utilisées lors des débats du pays avec les donateurs à Djibouti et en Gambie et lors des discussions budgétaires au Ghana.

2. Exécution du plan national de développement gambien (2018-2021)

8. En 2018, le Gouvernement gambien a lancé son plan de développement à moyen terme – le plan national de développement pour 2018-2021 – axé sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 qui a pour objectif déclaré d'« assurer la bonne gouvernance et le respect du principe de responsabilité, la cohésion sociale, la réconciliation nationale et une économie revitalisée et transformée pour le bien-être de tous les Gambiens». La réussite de ce plan postule la coordination des activités de tous les ministères, départements et organismes et l'existence d'un engagement ferme de leur part, accompagnées d'un solide cadre de suivi et d'évaluation.

9. Conscient du rôle que la CEA joue dans les efforts de développement des pays africains par les services de développement des capacités qu'elle fournit pour les appuyer, le Gouvernement gambien, représenté par une délégation de haut niveau du Ministère des finances conduite par le Ministre délégué à la Présidence chargé de la planification, a pris contact avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) pour lui demander de l'aider à renforcer les capacités de ses fonctionnaires en matière de planification et de budgétisation, en vue d'améliorer sensiblement la mise en œuvre de son plan national de développement. Comme suite à cette demande, une session de formation des formateurs d'une durée de deux semaines portant sur la gestion axée sur les résultats a été organisée en décembre 2018 à Banjul en collaboration avec le bureau gambien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

10. En application des enseignements tirés par le Gouvernement gambien lors d'une conférence internationale organisée en mai 2018 à Bruxelles pour mobiliser les ressources nécessaires à ses projets phares décrits dans son plan national de développement, deux conditions essentielles d'organisation d'une autre conférence de mobilisation des ressources ont été dégagées, à savoir la disponibilité des capacités humaines et institutionnelles requises en matière de gestion de projets et l'élaboration de propositions de projet susceptibles de recevoir le soutien des banques. Par la suite, et forte de la réussite du premier stage de formation à la gestion axée sur les résultats, une deuxième délégation de haut niveau du Ministère des finances s'est rendue à l'IDEP en décembre 2018 pour solliciter l'organisation d'un stage de formation à la gestion de projets et à l'élaboration de propositions de projet susceptibles de recevoir le soutien des banques.

11. En conséquence, un stage de formation intensif et pratique d'une durée d'une semaine a été organisé en juin 2019. Ce stage participait de la volonté du Gouvernement de renforcer les capacités de ses fonctionnaires pour combler ses déficits de capacités ressentis et soutenir ses réformes visant à renforcer l'élaboration de propositions de projet susceptibles de recevoir le soutien des banques pour assurer la mise en œuvre effective du plan national de développement 2018-2021. Destiné à familiariser les participants avec l'utilisation de certains outils relatifs à l'élaboration de propositions de projet, à leur rédaction et à la gestion de projets qui étaient fortement liés aux diverses priorités du plan national de développement, il

portait sur des questions telles que la gestion de la portée des projets, la gestion des coûts, la gestion de la qualité, la gestion des risques, les financements, l'évaluation et les principaux facteurs de succès dans l'élaboration des propositions. Ces travaux s'inscrivaient dans le droit fil des cibles 1.b, 5.1, 5.5, 5.a, 5.c, 8.1 à 8.9, 10.1, 10.4, 10.7, 17.1, 17.6, 17.8 à 17.15 et 17.17 à 17.19 des objectifs de développement durable et des priorités correspondantes de l'Agenda 2063.

12. Ces efforts visaient à renforcer la capacité des pays africains – en l'occurrence la Gambie – à élaborer et à gérer des politiques publiques efficaces, comme en témoignent le niveau élevé de participation (37 fonctionnaires gambiens, dont 10 femmes) et le taux élevé de satisfaction (95 %). Ils ont également abouti à l'élaboration d'une proposition de projet visant à accroître la production laitière en Gambie que le Gouvernement gambien a l'intention de soumettre à ses partenaires de développement. C'est une des nombreuses propositions qui sont en cours d'élaboration en Gambie. Les compétences acquises dans le cadre de ce processus aideront le Gouvernement gambien à relancer son processus de développement économique et social conformément aux objectifs énoncés dans son plan national de développement.

3. Renforcement de la planification nationale pour assurer un développement régional équilibré

13. La CEA a contribué à l'élaboration d'un nouveau cadre de développement pour l'Éthiopie et les différentes régions du pays qui définissait les priorités et les interventions destinées à remédier aux déséquilibres régionaux dans le cadre du plan national prospectif décennal du pays pour la période 2020/21-2030/31. En Éthiopie, la planification du développement national consiste en grande partie dans la planification économique, peu d'attention étant accordée à la planification de l'aménagement du territoire et à ses incidences sur les résultats économiques. Il en est résulté un développement déséquilibré, des inégalités et inefficiences spatiales, ainsi qu'un gaspillage des ressources limitées du pays qui auraient pu être stratégiquement affectées à des localités où le rendement des investissements est élevé. En outre, les liens intersectoriels entre les principaux secteurs économiques sont faibles. L'Éthiopie dans son ensemble et les différentes régions du pays ont également du mal à devenir plus compétitives, à attirer les investissements, à développer leur potentiel de ressources et à devenir des pôles dynamiques de transformation économique.

14. Pour remédier à ces lacunes, la CEA a aidé la Commission nationale de planification de l'Éthiopie à mettre au point un cadre de développement visant à orienter les priorités régionales en matière de développement en fonction des objectifs nationaux de croissance et de transformation. Dans ce processus, les représentants de toutes les régions et de tous les secteurs ont été consultés afin de renforcer la concordance des processus de planification de l'aménagement du territoire et de planification économique et celle de leurs priorités à divers échelons. La CEA a également contribué au renforcement des compétences techniques et des capacités des représentants des régions et des secteurs en Éthiopie par le fait que les intéressés ont exploité son guide à l'intention des décideurs sur l'intégration de l'urbanisation dans la planification du développement national.

15. Ces efforts ont contribué à renforcer les politiques de développement spatial inclusif et équitable en Éthiopie, comme en témoigne le fait que le pays s'est doté pour la première fois d'un cadre de développement régional. Tout au long de son histoire de planification du développement national, c'est-à-dire pendant les décennies écoulées depuis 1957, le pays a manqué

de vision claire, d'objectifs et de stratégies permettant d'orienter ses efforts de développement régional de façon à intégrer la planification de l'aménagement du territoire et la planification économique à l'échelon national. Pour avoir défini des priorités à respecter en matière d'exploitation du potentiel de ses régions pour réaliser son plan prospectif décennal, le cadre susvisé va assurer un développement régional équilibré et de meilleurs résultats économiques et sociaux pour tous.

16. En 2015 a été lancée la deuxième phase du plan de croissance et de transformation du pays, portant sur la période 2015/16-2019/20, suivie d'un processus de développement régional marqué par l'allocation de subventions interrégionales, la décentralisation et la création de parcs industriels et de corridors de développement stratégique pendant la période 2016-2018. En 2019, le cadre national de développement régional a été adopté.

B. Commerce et intégration régionale

1. Ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et stratégies permettant d'exploiter les avantages de la Zone

17. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, l'Union européenne, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Centre du commerce international, les bureaux des coordonnateurs résidents et les partenaires de développement, la CEA a contribué au renforcement de la coopération et de l'intégration régionales entre les États membres en vue d'accroître les flux commerciaux, d'améliorer l'industrialisation et d'augmenter les investissements et améliorer les équipements, en s'employant à faire mieux comprendre les avantages de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et ses difficultés de mise en œuvre. Parmi ces facilitateurs, la CEA a organisé des campagnes de sensibilisation dans 34 États membres à l'intention des autorités nationales, des organisations de la société civile, des journalistes et du secteur privé dans le cadre de forums nationaux, de manifestations promotionnelles de haut niveau et d'ateliers régionaux et sous-régionaux sur l'Accord et l'importance de sa ratification.

18. Pour exploiter les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine, il faut commencer par l'intégrer dans l'ordonnancement juridique interne et les cadres nationaux. À cette fin, la CEA aide les États membres à élaborer des stratégies nationales sur la Zone de libre-échange. Les pays doivent déterminer leurs déficits de capacités ainsi que leurs avantages comparatifs et compétitifs en matière de diversification et d'aptitude à créer ou à intégrer des chaînes de valeur dans le cadre de l'Accord. Pour ce faire, ils doivent concevoir et mettre en œuvre de nouvelles mesures de politique générale ou réajuster leurs cadres d'orientation en vigueur en vue de tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange. L'établissement de stratégies nationales permet de mettre plus facilement en évidence les principales possibilités commerciales, de création de valeur ajoutée et d'investissement dans les marchés potentiels, ainsi que les contraintes liées à l'offre, les mesures propres à stimuler les échanges commerciaux et les capacités de production nécessaires pour que le pays puisse tirer pleinement parti des marchés nationaux, régionaux et mondiaux dans le cadre de la Zone de libre-échange. Ces stratégies contribuent principalement à la réalisation des objectifs de développement durable 17 (cibles 17.11 et 17.12) et 9 (cible 9.2.1).

19. Ces efforts ont permis aux États membres de mieux comprendre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Au moins 22 États membres devaient ratifier l'Accord pour qu'il entre en vigueur, d'où la nécessité de déployer des efforts de promotion et de sensibilisation soutenus pour remplir cette condition et obtenir un nombre maximum de signataires. En avril 2019, le seuil des 22 pays a été atteint. En conséquence, l'Accord est entré en vigueur en mai 2019. En juillet 2019, sa phase opérationnelle a été lancée au Sommet de l'Union africaine tenu au Niger. Seul un des 55 membres de l'Union africaine ne l'a pas encore signé. À la fin de 2019, 27 pays avaient déjà ratifié l'Accord et neuf stratégies nationales sur la Zone de libre-échange avaient déjà été élaborées.

2. Appui à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique australe

20. En outre, la CEA a fourni des services d'appui technique aux États membres pour les aider à sensibiliser les parties prenantes à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et a également contribué à l'élaboration de stratégies nationales sur la Zone de libre-échange par lesquelles les pays pourraient donner au secteur privé et, en particulier, aux microentreprises et petites et moyennes entreprises, les meilleures chances de tirer parti de l'élargissement du marché régional dû à la Zone de libre-échange. Des ateliers multipartites nationaux de sensibilisation et de consultation ont été organisés au Malawi, au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe en 2019, tandis que des stratégies nationales ont été produites et validées pour la Zambie et le Zimbabwe. Ces initiatives ont permis de faire mieux comprendre et connaître la Zone de libre-échange continentale africaine et, par la suite, de dissiper les appréhensions et le scepticisme manifestés par les parties prenantes, en particulier les acteurs du secteur privé, à l'égard de ce qu'elles considéraient au début comme des incidences négatives de l'Accord, mettant ainsi les pays sur la voie de sa ratification.

21. Les mesures susmentionnées ont contribué à renforcer les programmes sous-régionaux et nationaux ainsi que la capacité des acteurs sous-régionaux et nationaux à assurer l'avènement d'une industrialisation inclusive pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe, comme en témoignent les trois faits énoncés ci-après. Premièrement, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont adopté en août 2019 un modèle de développement des capacités des microentreprises et petites et moyennes entreprises en Afrique australe ainsi que le protocole de la SADC sur l'industrie, élaboré avec l'appui technique du sous-programme de la CEA concerné. Deuxièmement, les efforts que l'Afrique australe fournit pour promouvoir le commerce intrarégional en tant que moyen de développer les capacités productives des microentreprises et petites et moyennes entreprises ont été mis en évidence par la ratification de l'Accord dans cinq pays membres de la sous-région, à savoir l'Afrique du Sud, l'Eswatini, Maurice, la Namibie et le Zimbabwe. Troisièmement, des stratégies nationales sur la Zone de libre-échange ont été élaborées pour la Zambie et le Zimbabwe.

22. Ces réalisations, à savoir l'élaboration de stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange par deux pays, la ratification de l'Accord par cinq pays et l'adoption d'instruments clefs par une communauté économique régionale, indiquent que six résultats ont été effectivement atteints, alors que l'objectif prévu n'était que de trois résultats.

C. Développement du secteur privé, mécanismes de financement novateurs et développement des infrastructures

23. La CEA a mis en place un programme visant à aider les États membres à créer des mécanismes de financement novateurs pour financer le développement de leurs infrastructures. La majorité des États membres africains étant incapables de combler leurs énormes déficits infrastructurels qui s'élèvent à plus de 93 milliards de dollars par an pour les dépenses d'équipement et la maintenance, il est de la plus haute importance qu'ils recherchent et exploitent des sources de financement novatrices.

24. Pour aider les États membres à mobiliser les capitaux publics et privés nécessaires au financement de leurs infrastructures, la CEA a organisé une série de sessions de formation, de conférences et de séminaires-retraites à l'intention des investisseurs institutionnels en vue de les sensibiliser aux possibilités qu'il y a d'investir dans des projets d'infrastructure en Afrique. En avril 2019, elle a organisé la deuxième de ces manifestations au Kenya, en collaboration avec l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la National Association of Securities Professionals, le Groupe de la Banque mondiale et le Kenyan Pension Fund Investment Consortium (KEPFIC), regroupant des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs installés au Kenya et aux États-Unis dans le but de faciliter les investissements et le cofinancement d'infrastructures durables au Kenya.

25. Cette conférence a été inspirée par le grand succès obtenu lors d'une conférence similaire d'attraction des investissements organisée au Sénégal en mars 2017, qui a permis au Chicago Teacher's Pension Fund et à l'Alameda County Employee's Retirement Association, un fonds de pension ayant son siège à Oakland (États-Unis), de réaliser des investissements à impact d'un montant de plus de 50 millions de dollars dans des projets d'infrastructure en Afrique du Sud, au Mali, en République démocratique du Congo et au Sénégal. Elle était fondée sur les conclusions du rapport du sous-programme sur la réglementation et le contrôle des systèmes de fonds de pension en Afrique.

26. La conférence d'avril 2019 avait pour objectif de sensibiliser les participants aux obstacles de politique générale, réglementaires et fiduciaires entravant la mobilisation de l'épargne-retraite nationale pour financer les infrastructures sur le continent. Elle a réuni plus de 40 fonds de pension, gestionnaires d'actifs et spécialistes du secteur installés aux États-Unis, qui représentaient ensemble des actifs sous gestion d'un montant d'environ 1 000 milliards de dollars, et 12 fonds de pension membres du KEPFIC (qui gère actuellement des actifs d'un montant de 2 milliards de dollars), en vue d'étudier les possibilités d'investissement dans les infrastructures, l'immobilier, le capital-investissement et d'autres secteurs au Kenya.

27. Ces efforts ont contribué à démultiplier les instruments de financement novateurs en Afrique, comme le montre la manière dont les résultats de la conférence ont stimulé l'appétit pour les investissements novateurs dans les projets d'infrastructure et de logement au Kenya. La conférence s'est avérée être une étape très productive vers des engagements à investir au moins 200 millions de dollars dans la région. Grâce à sa coopération continue avec le Gouvernement kényan, la CEA a fait de grands progrès dans la création et le renforcement de partenariats entre des investisseurs américains et des fonds de pension kényans placés sous la coordination du KEPFIC, permettant à ces investisseurs de constituer des entreprises avec des partenaires locaux pour réaliser leurs investissements au Kenya.

D. Pauvreté, questions de genre et politique sociale

1. Renforcement de la capacité des États membres à suivre les progrès accomplis en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes

28. Au cours de la période considérée, la CEA a largement appliqué l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, utilisé par les États membres pour réaliser des auto-évaluations de leurs progrès en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes ainsi que pour produire leurs rapports nationaux à présenter à l'occasion de l'examen des 25 ans de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Ces rapports ont été approuvés à une réunion du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le genre et l'autonomisation des femmes. L'indicateur a également été utilisé pour produire le rapport de synthèse régional pour l'examen des 25 ans de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, approuvé par les États membres à la réunion susmentionnée. En outre, l'indicateur, les rapports nationaux et le rapport régional ont été utilisés par les experts et les ministres pour rédiger le document portant déclaration politique et messages clés de l'Afrique à soumettre à la réunion mondiale sur l'examen des 25 ans de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing – la soixante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme – qui se tiendra à New York du 9 au 20 mars 2020, lequel présente la position commune et la voix collective de la région Afrique.

29. L'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique a aussi servi de base à la production de plusieurs supports et outils de connaissances qui ont été utilisés pour fournir aux États membres des services d'appui technique adaptés à leurs besoins et pour dispenser une formation pratique à leurs agents, en accordant une attention particulière aux pays cibles de la CEA. Ces supports et outils ont également alimenté des dialogues de haut niveau qui ont débouché sur la promotion et l'adoption de politiques. Par exemple, en Namibie, le sous-programme a contribué à la production de la stratégie nationale d'autonomisation économique des femmes, qui guidera les mesures gouvernementales visant à accélérer la réalisation de l'autonomisation économique des femmes. Cette stratégie a ensuite été validée par les parties prenantes en vue de son approbation par le conseil des ministres. De même, des services d'appui technique ont été fournis à la Mauritanie, notamment la réalisation d'une évaluation de la stratégie nationale d'institutionnalisation de la prise en compte des questions de genre et l'élaboration d'une feuille de route visant à remédier aux lacunes du pays. Ils ont abouti à l'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'examen du plan national de développement et du cadre statistique du pays.

30. Ces efforts ont contribué à renforcer la capacité des États membres à suivre les progrès qu'ils accomplissent en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, comme en témoigne le fait que 50 pays ont soumis en temps voulu leurs rapports nationaux d'auto-évaluation dans le cadre de l'examen des 25 ans de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, 29 de ces pays ayant au demeurant fait directement ou indirectement référence à l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et utilisé des analyses y afférentes dans ces rapports.

31. De plus, l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique a été utilisé pour faciliter la production de la grille de résultats concernant la parité des sexes de l'Union africaine. Cette grille de résultats est un outil d'évaluation et de classement de l'Union africaine,

conçu pour mesurer les performances des pays en matière d'égalité des genres, d'exploitation du dividende démographique et de lutte contre la corruption. Elle a déjà été établie pour les années 2016, 2017 et 2019. Les conclusions de l'évaluation de la grille ont été présentées à la session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de 2019, au cours de laquelle des prix ont été décernés aux chefs des cinq États membres les plus performants en reconnaissance du fait qu'ils respectaient mieux le principe de responsabilité en matière d'égalité des genres. La mise en œuvre de l'indicateur s'est faite de façon cumulative au fil des ans et dans 40 pays en 2019.

32. En 2015, au cours de ses première, deuxième et troisième phases, l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique a été mis en œuvre dans 35 États membres et ce chiffre est passé à 40 dans sa quatrième phase. Treize pays ont fait l'objet d'une analyse en 2017 et 15 autres en 2019 dans le cadre du rapport de synthèse régional sur l'indicateur.

2. Amélioration des compétences techniques en génie biomédical et de la capacité d'innovation des jeunes

33. La CEA a lancé en 2011 un projet pilote visant à aider les États membres à exploiter les nouvelles technologies pour améliorer les résultats de l'Afrique en matière de soins de santé. Intitulé « Engineering expertise to improve health outcomes in Africa », ce projet était destiné à renforcer les capacités des États membres en matière de génie biomédical et d'innovation pour remédier à l'insuffisance des appareils médicaux dont les professionnels de la santé ont besoin pour offrir des services vitaux. La plupart des pays du continent utilisent des appareils médicaux importés et font appel à des experts étrangers pour les installer, les mettre à niveau et les entretenir, ne disposant pas d'entreprises de fabrication d'appareils médicaux. Cela étant, le projet avait pour principal objectif de renforcer la capacité des pays africains à installer, réparer, entretenir et mettre à niveau les appareils médicaux, de susciter l'intérêt des étudiantes pour l'ingénierie et d'améliorer les compétences des Africains en matière d'entrepreneuriat et d'innovation pour assurer la présence d'appareils médicaux sur le marché.

34. Le projet comportait trois activités principales, dont la première consistait à aider les universités intéressées à mettre au point un programme de premier cycle en génie biomédical. La CEA a contribué à l'élaboration d'un programme de génie biomédical générique et détaillé qui a aidé les universités à établir rapidement leur propre programme d'enseignement dans cette matière. La deuxième activité consistait à renforcer les capacités technologiques et entrepreneuriales des étudiants par l'organisation d'une université d'été des innovateurs pour transmettre aux étudiants des compétences qui n'étaient pas encore enseignées dans les universités, telles que le codage des appareils mobiles en vue de les mettre au service des appareils médicaux et des imprimantes 3D, pour promouvoir l'innovation et pour transmettre des compétences entrepreneuriales. Toutes les équipes participantes devaient comprendre au moins une étudiante. Un concours international de design a également été lancé. La troisième activité consistait à créer des relations entre les universités, les organismes du secteur privé et les hôpitaux pour assurer la pérennité du projet. À cette fin, la CEA a engagé le processus de création d'un Consortium pour le génie biomédical africain, l'a piloté et l'a renforcé en vue de coordonner, de promouvoir et de mobiliser des ressources pour ses universités membres.

35. Depuis 2011, la CEA encourage les décideurs, les instituts de recherche industrielle, le secteur privé, les hôpitaux et les universités à soutenir le développement du génie biomédical et à y investir. À cet effet, elle a organisé des réunions avec des ministres et des secrétaires généraux de ministère, des directeurs d'hôpitaux et d'institutions, des acteurs du

secteur privé, des représentants des donateurs et des recteurs d'université. En conséquence, le Consortium a obtenu le soutien de 22 universités appartenant à neuf pays africains, de sept partenaires spécialisés dans la recherche industrielle et de cinq entreprises de six pays différents.

36. Ces efforts ont contribué à renforcer la capacité des États membres à exploiter les nouvelles technologies pour assurer le développement de l'Afrique, comme en témoigne le nombre important de jeunes qui sont actuellement capables d'installer, de réparer, d'entretenir et de mettre à niveau des appareils médicaux. Le projet a créé la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat dans le domaine des appareils médicaux et a contribué à la mise en place des ressources humaines nécessaires pour mettre sur le marché des technologies et des services nouveaux et améliorés dans ce domaine. Près de 1 200 étudiants se sont inscrits dans des programmes de premier, deuxième et de troisième cycles en génie biomédical. Parmi les étudiants qui ont participé aux universités d'été des innovateurs entre 2012 et 2016, 48 % ont déjà créé leur propre entreprise, 65 % ont mis au point de nouveaux prototypes, 92 % continuent de participer à leurs réseaux établis et 19 % ont obtenu des subventions. Environ 30 % des étudiants sont des femmes et tous les prix de l'innovation décernés lors des sept universités d'été des innovateurs ont été remportés par des femmes. Au total, le nombre d'universités et d'institutions participant à l'initiative sur le génie biomédical est passé de 13 en 2015 à 22 en 2019, ces 22 appartenant à neuf pays africains.

37. Afin d'assurer la pérennité du projet, le Consortium pour le génie biomédical africain a été lancé en 2012 pour servir de gardien et de promoteur des normes de formation et de recherche, de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources ainsi que de promoteur des échanges d'enseignants et d'étudiants. Depuis lors, le Consortium a obtenu deux subventions dont la valeur s'élève à quelque 3 millions de dollars : 1,5 million de dollars offerts par l'Union européenne pour financer les formations de troisième cycle et les échanges de personnel (le site Web du projet peut être consulté à l'adresse suivante : www.africanbmemobility.org) et 1,2 million d'euros destinés à établir une plateforme électronique Afrique-Europe permettant de concevoir en toute sécurité des appareils médicaux (le site Web du projet se trouve à l'adresse suivante : <http://ubora-biomedical.org>). Deux équipes partenaires travaillant au Malawi et en Ouganda ont remporté des prix au niveau mondial pour leurs innovations en matière de design, dont l'une est déjà sur le marché tandis que l'autre a subi tous ses premiers essais cliniques en 2018.

E. Prestation intégrée de services par le biais des bureaux sous-régionaux de la CEA

1. Baisse du taux de chômage en Afrique du Nord

38. La CEA a organisé un dialogue régional de haut niveau sur les stratégies et les politiques de développement en vue de la création d'emplois en Afrique du Nord. Ce dialogue, qui a servi de plateforme au secteur public, au secteur privé et à la société civile, a mis en exergue les réformes politiques nécessaires à court, moyen et long terme, pour éliminer les goulets d'étranglement existants et les difficultés liées au marché du travail. En outre, l'analyse des chaînes de valeur régionales a permis de déterminer les secteurs présentant des complémentarités entre les pays membres et offrant de meilleures perspectives d'emploi. L'analyse a été étendue au secteur de l'économie bleue.

39. En apportant une assistance technique à la Banque centrale d'Égypte, au Ministère de l'économie de l'Algérie et à la Banque centrale de Mauritanie, la CEA a inauguré la mise au point de modèles macroéconomiques nationaux reflétant les principales caractéristiques de chaque économie, le but étant d'évoluer vers des politiques macroéconomiques fondées sur des données probantes en faveur de l'emploi.

40. La CEA a incité les États membres à s'intéresser à l'analyse des distorsions dans l'allocation des ressources et les politiques publiques. C'est ainsi qu'un mémorandum d'accord a été conclu avec le Haut Commissariat au plan (HCP) du Maroc – l'autorité statistique nationale - sur l'élaboration d'un modèle quantifiant ces distorsions, afin d'orienter les allocations de ressources vers les secteurs qui présentent davantage de potentiel en matière de création d'emplois.

41. Pour promouvoir la coordination de l'action des nombreux partenaires œuvrant dans le domaine de l'emploi, la CEA a entrepris de collaborer avec des institutions internationales, dont la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque africaine de développement, des instituts de recherche tels que le Brookings Institute et toute une série de partenaires nationaux, comme le Conseil économique, social et environnemental du Maroc, afin de définir des domaines d'action communs. En outre, le mécanisme de coordination sous-régionale a adopté, lors d'une de ses réunions, une feuille de route révisée (2019-2020) pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mettant notamment l'accent sur l'emploi.

42. Dans le domaine de l'intégration régionale, la CEA a organisé trois forums nationaux sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine afin de sensibiliser les principaux acteurs des secteurs public et privé et de la société civile en Algérie, en Mauritanie et en Tunisie.

43. Grâce à l'assistance de la CEA et à la coopération Sud-Sud avec le Maroc, la Mauritanie a pu adopter officiellement le Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008). Le nouveau système a permis d'améliorer la méthodologie d'établissement des comptes nationaux (en ce qui concerne la couverture de la collecte des données, la prise en compte du secteur informel, la méthode de calcul des variables du secteur financier et autres normes).

44. Tirant parti de son rôle de rassembleur et de sa coopération étroite avec les services gouvernementaux concernés des pays membres, la CEA a acquis une meilleure compréhension des lacunes existantes en matière de politiques et des domaines où l'ajustement des politiques du marché du travail apporterait une valeur ajoutée à la dynamique de création d'emplois. Suite aux modifications apportées des comptes nationaux et grâce aux diverses innovations introduites, le produit intérieur brut (PIB) de la Mauritanie a été révisé pour tenir compte de ses composantes réelles. Ce changement de base fait passer sa valeur à 203 385 millions d'ouguiyas en 2014, soit une augmentation de 25 % par rapport au niveau obtenu, pour la même année, avec le précédent système de comptabilité (162 648 millions d'ouguiyas, selon le SCN 93).

2. Monnaie unique des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

45. En 2019, la CEA a mis en œuvre aux niveaux national et régional, 27 projets notamment dans les domaines de la sensibilisation, de la recherche de consensus et de l'assistance technique dans le but de faire avancer le programme de monnaie unique des 15 pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

46. En 2018, la Commission de la CEDEAO avait demandé l'appui de la CEA pour évaluer la mise en œuvre de la feuille de route concernant l'introduction de la monnaie unique d'ici à 2020. Peu de progrès ont été réalisés depuis l'adoption, en 1987, par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, l'institution suprême de la CEDEAO, d'un programme de coopération monétaire, destiné à mener la sous-région vers une monnaie unique à une échéance, reportée à plusieurs reprises, initialement fixée à 1994.

47. L'échéance de 2020 a été fixée en 1995, en même temps qu'une feuille de route qui a été évaluée par le sous-programme correspondant. Cette évaluation, qui a alerté la Commission et ses États membres sur la nécessité d'accélérer les progrès, a également proposé des options qui ont conduit à l'actualisation de la feuille de route. L'assistance technique fournie au titre du sous-programme a en outre permis à la Commission de dégager un consensus qui a abouti à trois décisions importantes en 2019 : premièrement, l'adoption d'un cadre de politique monétaire relatif à la monnaie unique, deuxièmement, l'adoption d'un modèle de future banque centrale de la CEDEAO, et, troisièmement, l'adoption du nom de la monnaie unique.

48. Dans ce contexte, la CEA a mis au point un certain nombre de produits du savoir, notamment les profils STEPS (structural transformation, employment, productivity and society – transformation structurelle, emploi, productivité et société) de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Liberia, qui ont permis d'établir un diagnostic de l'état de la diversification économique et de la transformation structurelle dans ces pays ; une étude de fond sur la mesure de la dynamique démographique au service du développement en Afrique de l'Ouest ; et un plan d'activité à l'appui du travail stratégique programmé dans son domaine de spécialisation au cours des quatre prochaines années, 2019-2022. Les études produites dans le cadre du sous-programme peuvent servir à alimenter un dialogue politique spécifique et sur mesure avec les pays, les communautés économiques régionales et d'autres parties prenantes régionales et pour dégager un consensus. À sa vingt-deuxième session, tenue à Monrovia en mai 2019, le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest a décidé que, dans le cadre de ses travaux sur la mise en place du centre d'excellence, l'accent devrait être mis en 2020 sur la budgétisation visant à exploiter le dividende démographique.

49. Ces efforts ont contribué à faire avancer le programme d'intégration régionale, comme le montrent l'adoption du cadre monétaire régional et celle du modèle de future banque centrale de la CEDEAO. L'adoption de ce cadre est une étape importante vers l'harmonisation de la politique monétaire, une fois la monnaie lancée. Les États membres ont convenu de fonder leur future politique monétaire sur un régime de change flexible, ciblant l'inflation.

50. L'adoption du modèle de banque centrale est une étape clef de nature à faciliter les discussions ultérieures relatives aux autres réformes nécessaires pour passer au lancement final de la monnaie unique de la CEDEAO. En outre, les États membres ont convenu que l'adoption de la monnaie unique serait suivie de la création officielle de la Banque centrale de la CEDEAO, dont les activités seront initialement axées sur les objectifs suivants : intégration commerciale et financière ; promotion de l'utilisation des monnaies nationales pour faciliter le commerce, les paiements et les transactions financières transfrontalières ; harmonisation de la législation et de la réglementation bancaires ; et intégration des marchés de capitaux.

3. Stratégies nationales de diversification économique en Afrique centrale

51. Des stratégies nationales de diversification économique sont poursuivies dans le but de surmonter les fluctuations des prix des produits de base. En Afrique centrale, la CEA est très active dans les pays sélectionnés (Cameroun, Tchad et Congo). Le travail du sous-programme concerné dans ce domaine a également été étendu à la République démocratique du Congo, à la Guinée équatoriale et à Sao Tomé-et-Principe.

52. La CEA a élaboré un certain nombre de produits du savoir, et organisé une concertation connexe de haut niveau pour analyser les progrès, les perspectives et les défis que présentent la diversification économique, la transformation structurelle et les questions connexes, mais également pour aider à la formulation de propositions de valeur nationale de certains pays d'Afrique centrale. La proposition de valeur nationale définit en quoi chaque pays de la sous-région est unique, y compris ses avantages comparatifs et compétitifs et les autres atouts et possibilités qu'il présente. Les produits du savoir comprennent un profil sous-régional de la série STEPS, diagnostiquant l'état de la diversification économique et de la transformation structurelle dans la sous-région, une étude de fond sur la transformation numérique en Afrique centrale, une publication sur le rôle de la planification du développement dans la réalisation des objectifs de développement durable, une attention particulière étant accordée à la diversification et à l'industrialisation (objectifs 8 et 9), et une étude d'impact sur l'effet de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique centrale.

53. Toutes ces études et réflexions ont servi de base à la concertation de haut niveau avec des entités étatiques et non étatiques, qui a abouti à l'adoption de positions et de points de vue communs sur la manière d'accélérer la diversification économique dans la sous-région. Par exemple, lors de la réunion qu'ils ont tenue en octobre 2019, les ministres des finances et de l'économie d'Afrique centrale ont décidé d'axer le prochain programme triennal conclu avec le Fonds monétaire international non seulement sur des mesures à court terme visant à rétablir la stabilité macroéconomique mais, tout autant, sur des questions structurelles à moyen et long terme telles que la diversification économique.

54. Les travaux menés par la CEA sur l'itinérance et la cybersécurité, notamment des études, des dialogues politiques de haut niveau et des actions de sensibilisation, ont mis en évidence la nécessité de réduire les coûts d'itinérance en Afrique centrale et de créer une zone de réseau unique, constituant un des mécanismes de nature à stimuler et faciliter le commerce intrarégional dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

4. Mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est

55. Dans ce contexte, la CEA a beaucoup coopéré avec les pays concernés, à savoir l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda et les Seychelles. Organisée en collaboration avec le Gouvernement érythréen, le PNUD et le bureau du coordinateur résident, la vingt-troisième réunion annuelle du Comité intergouvernemental sous-régional d'experts et de hauts fonctionnaires s'est tenue à Asmara en novembre 2019, attirant plus de 300 participants de la sous-région. Le Gouvernement érythréen a notamment demandé un soutien supplémentaire en 2020 dans les domaines de l'économie bleue et de l'énergie.

56. Dans l'ensemble, les travaux effectués dans ce domaine ont porté sur l'approfondissement de l'intégration régionale et ont été réalisés principalement grâce à un certain nombre de produits du savoir, notamment un rapport sur l'évolution de la situation macroéconomique et sociale en

Afrique de l'Est en 2019, qui compare les performances aux objectifs visés aux niveaux national, régional, et international, un document d'un groupe spécial d'experts évaluant l'état de la cohésion sociale, et une étude entreprise avec l'organisation Trade Mark East Africa (TMEA), mesurant l'impact des mesures de facilitation du commerce sur le secteur manufacturier dans la sous-région. Une étude menée à la demande du secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) sur les causes profondes de la stagnation du niveau du commerce au sein de la CAE a été commentée par les secrétaires généraux des ministères du commerce et soumise à nouveau en avril 2019, apportant ainsi une contribution importante au débat sur la manière de supprimer les goulets d'étranglement existants dans le domaine du commerce.

57. S'agissant des efforts à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la CEA a mené une série d'analyses d'impact concernant les États membres (Burundi, Comores, Kenya, Ouganda, Rwanda et République-Unie de Tanzanie), ainsi qu'un rapport plus complet présentant une évaluation, à l'échelle sous-régionale, de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui a été publié conjointement avec l'étude de la TMEA en décembre 2019. Ce rapport, qui est, à ce jour, la seule évaluation sous-régionale de la Zone de libre-échange continentale africaine, souligne la nécessité d'accélérer l'intégration régionale en Afrique orientale et présente une série de recommandations à cette fin. Ces documents ont permis de lancer le débat lors des forums nationaux organisés par la suite dans les pays susmentionnés et ont incité le Rwanda et l'Ouganda à demander des analyses plus élaborées et plus détaillées.

58. En collaboration avec la Division de l'intégration régionale et du commerce, le sous-programme correspondant a supervisé le travail de deux consultants consistant à élaborer, pour le Kenya, une stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale africaine, répondant ainsi à une exigence du programme de travail pour 2019 du Ministère de l'industrie, du commerce et des coopératives du pays. Un événement régional a été organisé en mars 2019 à Arusha, (République-Unie de Tanzanie), conjointement avec East African Business Council, afin de sensibiliser le secteur privé aux négociations en cours sur la Zone de libre-échange continentale africaine.

59. Une campagne vidéo a été lancée afin de sensibiliser le grand public à la Zone de libre-échange continentale africaine ; elle a débouché sur la production de deux courtes vidéos expliquant les avantages d'ordre général de la Zone de libre-échange et ses avantages spécifiques pour les jeunes. Les vidéos ont été largement diffusées, notamment sur les chaînes de télévision nationales et lors du sommet d'affaires de haut niveau du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) qui s'est tenu en septembre 2019 à Nairobi et auquel ont participé quatre présidents de la sous-région. En 2019, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est a participé à plus de 30 conférences et apparitions télévisées dans toute la sous-région, préconisant d'accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et expliquant ses avantages potentiels.

60. La CEA a fourni des services consultatifs à la Commission de l'océan Indien pour l'élaboration d'un plan d'action régional relatif à l'économie bleue. Une concertation de haut niveau sur l'économie bleue et le changement climatique a été organisé conjointement par la Commission et la CEA, dans le cadre du sous-programme correspondant. Un soutien à l'élaboration d'un plan d'action national sur l'économie bleue a également été fourni aux Seychelles, l'un des pays auxquels la CEA a accordé une attention particulière.

61. De même, faisant suite à la demande d'aide de la CAE concernant l'élaboration de sa stratégie de promotion du tourisme, la CEA a organisé un forum sous-régional sur la question, dans le but de déterminer les grandes priorités de cette communauté économique. Le forum sous-régional a été suivi de six forums consultatifs nationaux dans les États membres de la CAE : Burundi, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Soudan du Sud. Les forums nationaux, qui ont servi à préparer la stratégie sous-régionale, ont été suivis d'une réunion de validation sous-régionale pour finaliser la stratégie. Le sous-programme correspondant a également fourni au Kenya des services consultatifs sur la question des comptes satellites du tourisme. Enfin, une étude, réalisée sur le financement durable du tourisme, a exploré différents modèles et options de financement. Elle a donné lieu à un dialogue politique de haut niveau, ce qui a déclenché une demande de services consultatifs supplémentaires.

5. Les micro, petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation en Afrique australe

62. Dans ce domaine, la CEA a mis en œuvre plusieurs initiatives, notamment la production de connaissances et la recherche sur les politiques axée sur la transformation structurelle, l'emploi et la productivité par le biais des profils STEPS, dans trois États membres (Eswatini, Malawi et Maurice). Les profils ont porté tant sur la manière dont les États membres pourraient réaliser leur transformation structurelle en facilitant la croissance des micro, petites et moyennes entreprises et du secteur privé en général, que sur les principaux défis et possibilités que rencontrent ces pays.

63. En outre, un rapport d'orientation a été produit sur l'intégration des micro, petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation de l'Afrique australe. Il a été le document de base du débat et des recommandations de la vingt-cinquième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts d'Afrique australe, qui s'est tenue au Royaume d'Eswatini du 11 au 13 septembre 2019. Abordant le thème des stratégies et des politiques d'intégration des micro, petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation en Afrique australe, la réunion a constitué une importante plateforme d'une grande variété d'acteurs. Des hauts fonctionnaires, des représentants des chambres nationales de commerce et d'industrie, des associations de micro, petites et moyennes entreprises et des associations de commerçants transfrontaliers, des institutions financières de développement, des instituts de recherche et des organisations de la société civile, la SADC et le COMESA, un certain nombre d'organismes des Nations Unies, dont l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et d'autres partenaires stratégiques clefs ont délibéré sur le thème du renforcement des capacités des micro, petites et moyennes entreprises dans la sous-région.

64. Les principales recommandations de la réunion portent notamment sur la nécessité de développer une plateforme de collaboration pour renforcer les capacités des micro, petites et moyennes entreprises ; la nécessité d'établir des liens étroits entre ces entreprises et les multinationales dans le processus de production ; et la nécessité pour les États membres de créer de meilleures incitations par le biais de politiques budgétaire et monétaire visant à soutenir ces entreprises en Afrique australe.

F. Données, statistiques et transformation numérique

1. Utilisation de la technologie pour améliorer la qualité et la rapidité des recensements

65. La CEA a mis en œuvre un programme d'appui aux pays pour la mise en œuvre du cycle de recensements de la population et des logements de 2020. Le programme porte notamment sur la promotion des applications technologiques dans le déroulement des recensements, par opposition aux méthodes traditionnelles manuelles basées sur le papier. L'utilisation de ces applications permet d'améliorer la qualité des données collectées, la disponibilité des résultats et la communication en temps utile des résultats du recensement. Collecter des données relatives à des personnes et aux maisons dans lesquelles elles vivent à l'aide d'une tablette et d'un questionnaire structuré réduit les risques d'erreurs de collecte d'informations - un problème courant dans les recensements traditionnels sur papier. De plus, l'enquêteur pouvant avoir une écriture illisible, il devient difficile de saisir avec précision les informations figurant sur le questionnaire-papier - ce qui réduit la qualité des données et crée un travail supplémentaire de correction des informations. La collecte numérique des données réduit le temps consacré à nettoyer, valider et tabuler les données avant de publier les résultats. Plus tôt les résultats sont disponibles, plus tôt les bénéfices découlant des données du recensement sont réalisés.

66. En conséquence, comme le montre une évaluation menée par le sous-programme, la technologie jouera un rôle majeur dans le cycle de recensements africains de 2020, plus de la moitié des pays prévoyant d'effectuer le leur avec des moyens numériques.

67. Cependant, le sous-programme a sous-estimé les défis rencontrés par les États membres dans la transition des recensements sur papier aux recensements numériques, en raison principalement de l'inadéquation des outils et logiciels numériques nécessaires. Chaque recenseur a besoin d'un logiciel spécialisé, affichant une carte détaillée de la région, pour collecter des données à un endroit précis. Par conséquent, préparer chaque tablette et la remettre au bon recenseur est une tâche qui pose des problèmes logistiques - il faut la sortir de l'emballage, la charger, y installer le logiciel spécialisé, la remballer dans son étui, puis la livrer au bon endroit.

68. Pour surmonter ces défis, le sous-programme a développé une application qui chargerait automatiquement le bon logiciel sur chaque tablette et en assurerait la distribution dans la bonne zone. Cela réduit considérablement le risque d'erreur et la quantité de travail (et donc le coût) nécessaire à la préparation des tablettes, tout en accélérant le processus.

69. Le Kenya, un des pays cibles du programme d'appui, a mené un recensement numérique en août 2019 grâce à 163 000 tablettes. Le sous-programme a fourni une assistance technique au Bureau national kenyan des statistiques, pour l'utilisation de l'application de recensement. Sur la base des résultats de ce recensement, le sous-programme a organisé une réunion de groupe d'experts sur la collecte et la diffusion électroniques des données des recensements à l'intention des autres pays qui prévoient d'effectuer un recensement numérique dans les années à venir.

70. Le travail mené dans ce domaine a contribué à renforcer la production de données, de statistiques et d'informations géospaciales crédibles en Afrique, comme le montre la réduction significative du délai de configuration des tablettes, par rapport au temps qu'il aurait fallu au Bureau national des statistiques pour le faire manuellement. Au total, l'utilisation de l'application a permis de gagner 506 jours, améliorant ainsi considérablement la disponibilité des données en temps utile. Compte tenu

de l'importance que revêtent la production et la disponibilité en temps utile des données, ces solutions innovantes ont été appréciées à leur juste valeur par le Gouvernement kényan dans la communication qu'il a adressée à la CEA. En réduisant considérablement la durée du recensement, l'initiative a aussi entraîné des économies non négligeables, concernant notamment le budget des salaires.

III. Partenariats

A. Collaboration et coordination pour la mise en œuvre du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

71. La CEA a lancé des activités concernant le lien entre paix, sécurité et développement, qui constitue l'un des thèmes du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces activités, menées en collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, ont comporté la participation de la Secrétaire exécutive à une réunion sur la mise en œuvre de la stratégie régionale de la Corne de l'Afrique qui s'est tenue en juillet 2019 et le rôle de premier plan joué par la CEA dans la mise en œuvre des éléments socioéconomiques de ladite stratégie. En outre, et dans le cadre du lien entre paix, sécurité et développement, l'Envoyé spécial a pris part au Forum commercial pour la Corne de l'Afrique sur la Zone de libre-échange continentale africaine.

72. La CEA est l'une des entités des Nations Unies engagées dans l'étude prospective Sahel 2043, qui fait partie de l'initiative des Nations Unies visant à assurer une plus grande synergie entre les actions de développement et la lutte contre le terrorisme, pour promouvoir la paix dans toute la région du Sahel. À la lumière des conclusions de cette étude, la CEA a organisé une concertation dans plusieurs pays, afin de discuter des synergies entre le travail humanitaire, la promotion du développement et la paix et la sécurité. En outre, répondant à une demande de la CEDEAO souhaitant un appui technique à son équipe chargée du Programme de développement communautaire pour réviser et aligner sa stratégie pour le Sahel sur l'étude prospective Sahel 2043, la CEA a organisé un atelier technique avec ledit Programme afin d'élaborer une feuille de route pour réviser cette stratégie. La révision de la stratégie sera effectuée en 2020.

73. En outre, la CEA s'efforce de renforcer la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies dans les domaines suivants :

a) Travail commun sur l'indice de sécurité humaine, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine et la Commission de l'Union africaine ;

b) Programme « Reconstruire en mieux », pour aider les pays à renforcer leur résilience au changement climatique et à se préparer aux catastrophes ;

c) Atelier de planification « Reconstruire en mieux » pour des investissements résilients face au changement climatique en matière de reconstruction et de développement des régions touchées par les cyclones au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe.

B. Partenariats pour la mise en œuvre du programme de travail de la CEA

74. Les partenariats novateurs noués avec un large éventail de parties prenantes nationales, régionales et mondiales continuent de revêtir une importance capitale pour la mise en œuvre du programme de travail de la CEA. En 2019, la CEA a signé un certain nombre d'accords-cadres avec un large éventail de partenaires. Il s'agit notamment des partenaires suivants :

a) La société de services financiers MasterCard, pour la promotion de l'inclusion financière et numérique partout en Afrique ;

b) La compagnie d'assurance multinationale AXA, pour évaluer le rôle de l'assurance maladie privée en matière de meilleur accès aux soins de santé dans le cadre des efforts visant à améliorer la couverture et la qualité des soins de santé en Afrique ;

c) L'entreprise d'extraction de phosphate et d'engrais OCP SA, pour étudier les innovations agricoles sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement agricole, explorer de nouveaux concepts pour encourager les marchés de capitaux à investir dans l'agriculture africaine, renforcer l'autonomisation économique des femmes en augmentant rapidement le nombre d'Africaines gestionnaires de fonds et en améliorant l'accès des femmes à l'architecture financière et aux écosystèmes, et optimiser les intrants agricoles panafricains ;

d) Le Global Green Growth Institute, pour coopérer en matière de partage des connaissances et de renforcement des capacités en rapport avec la croissance verte et le développement à l'épreuve du climat, y compris la coopération Sud-Sud, la recherche et le leadership éclairé ;

e) La Fondation de pépinières d'entreprises d'Arménie et la Banque africaine d'import-export, pour entreprendre des recherches et acquérir des connaissances factuelles en vue de l'élaboration de politiques en matière d'innovation, de science et de technologie pour l'Afrique, ainsi que pour le renforcement des capacités, en mettant l'accent sur l'objectif de développement durable 9, concernant l'industrie, l'innovation et les infrastructures ;

f) L'Université de Turku (Finlande), également en rapport avec l'objectif 9, pour entreprendre des recherches conjointes et acquérir des connaissances factuelles en vue de l'élaboration de politiques en matière d'innovation, de science et de technologie en Afrique.

75. En outre, la CEA a noué des partenariats avec un certain nombre de groupes de réflexion, afin d'évaluer les incidences des politiques d'intégration et de diversification économiques sur les économies africaines (questions liées au commerce des services, aux migrations et aux investissements). Enfin, en partenariat avec l'Union africaine et le PNUD, la CEA a mis au point un cadre commun d'indicateurs régionaux, reprenant 63 indicateurs tirés à la fois du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, qui servira à préparer le rapport de situation semestriel de la région.

IV. Responsabilisation et apprentissage

A. Évaluations et audits

76. La CEA continue de promouvoir l'apprentissage organisationnel et de renforcer l'application du principe de responsabilité, en présentant des

données factuelles, des analyses, des enseignements et des recommandations conformes aux normes et aux standards du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. La Section de l'évaluation a mené des évaluations et soutenu des activités d'audit dans différents domaines d'activité de la Commission, notamment le commerce et l'intégration régionale - le Centre africain pour la politique commerciale ; le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ; les technologies mobiles ; la structure intergouvernementale ; les centres de politique économique, le Forum africain pour le développement durable, et bien d'autres. Les enseignements et les recommandations qui ont été dégagés des évaluations et des audits éclairent systématiquement les décisions de gestion, la planification stratégique, la conception et la mise en œuvre des programmes ainsi que la conduite, le service et les résultats de la structure intergouvernementale et des réunions de la CEA.

77. Il a été noté dans l'évaluation du Centre africain pour la politique commerciale que ses interventions contribuaient de manière appréciable à promouvoir le commerce sur le continent. Ses produits du savoir dans des domaines thématiques spécifiques ont été jugés très pertinents, ce qui a entraîné des demandes d'assistance technique de la part des États membres, au-delà de ce que le Centre est en mesure d'assurer avec ses ressources limitées.

78. Les évaluations ont également mis en évidence, dans le programme de la CEA, des faiblesses en matière de conception, de gestion, de suivi et d'établissement de rapports. À la lumière de ces conclusions, il a été recommandé que les programmes cessent d'élaborer des cadres de résultats trop ambitieux et irréalistes et s'efforcent d'emblée de mettre en place un système de suivi rigoureux qui génère des données crédibles et fiables, qui sont essentielles pour restituer et mettre en valeur les résultats obtenus. En ce qui concerne le Centre africain pour la politique commerciale, l'évaluation a mis en évidence la nécessité d'une plus grande efficacité de la structure de gouvernance et des modalités de partenariat. Les évaluations ont aussi soulevé une autre préoccupation majeure, la dépendance excessive de la CEA à l'égard de donateurs traditionnels et, dans certains cas d'un seul donateur, pour le financement des projets ; cette situation expose la Commission à l'incertitude du financement et constitue un risque sérieux pour la viabilité financière de ses opérations et programmes.

79. En 2019, la Section de l'évaluation a assuré le service de trois audits externes entrepris par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies.

80. Ensemble, ces rapports ont donné lieu à 24 recommandations : 10 recommandations du BSCI et 14 du Comité des commissaires aux comptes. À la fin de la période considérée, la CEA avait mis en œuvre 18 recommandations qui devaient l'être à la fin de la période, ce qui représente une conformité à 100 % aux normes et standards en vigueur. L'application des autres recommandations devrait être achevée au cours de la période 2020-2021.

B. Élaboration d'un programme-cadre à moyen terme

81. Le programme-cadre à moyen terme de la CEA pour 2021-2024 est en cours d'élaboration. Il formule une stratégie ambitieuse visant à aider les États membres africains à transformer leurs économies et à s'intégrer efficacement dans un espace économique, social et politique commun, tout en promouvant la coopération internationale afin de créer un continent plus prospère et plus inclusif où la plupart des citoyens sont à l'abri du besoin et de la privation. Il est prévu de soumettre le projet de programme-cadre au

Bureau et à la Commission pour validation en avril 2020 et le programme-cadre final à la Commission d'ici la mi-2020.

V. Appui au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

82. En soutenant la deuxième phase de l'examen régional, consacré à la réorganisation et au réaménagement à long terme des ressources régionales des Nations Unies, la CEA a apporté des contributions de fond au processus d'examen.

83. La CEA a organisé six consultations avec les chefs des bureaux de liaison des Nations Unies basés à Addis-Abeba et les directeurs régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement durable couvrant l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ainsi que l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, afin d'examiner les approches à adopter pour mettre en œuvre les recommandations du Secrétaire général, à savoir : articuler le travail des plateformes de collaboration régionales autour de deux piliers : un pilier politique relatif aux objectifs de développement durable et un pilier opérationnel ; établir des centres de gestion des connaissances dans chaque région ; renforcer la transparence et la gestion axée sur les résultats au niveau régional ; lancer un processus de gestion du changement région par région, visant à consolider les capacités existantes en matière de données et de statistiques, ainsi que d'autres fonctions analytiques pertinentes ; déterminer les services administratifs qui pourraient être fournis plus efficacement aux bureaux régionaux par le biais des services d'appui communs. Ce processus a débouché sur un rapport initial de la région africaine, élaboré conjointement avec l'Équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et proposant d'établir sept coalitions thématiques et reposant sur des perspectives, qui constitueront le principal instrument de collaboration dans le cadre de la plateforme régionale. Le rapport initial a contribué à définir l'orientation du processus de réforme régionale.

VI. Résultats prévus pour 2020

84. L'encadré ci-dessous présente les activités de l'année à venir et les principaux résultats que la Commission entend obtenir en 2020, à mesure qu'elle redouble d'efforts pour aider les États membres à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

<p>1. Modélisation multidimensionnelle intégrée, analyse des politiques et réformes institutionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'analyse de la politique macroéconomique • Intégration dans la législation et les cadres nationaux et utilisation accrue de l'outil de planification intégrée et d'établissement de rapports pour inclure les programmes internationaux dans la planification du développement national et en rendre compte • Amélioration de la gestion du secteur public et de la planification du développement : offre de formation sur mesure de l'IDEP pour répondre à la demande croissante des États membres de renforcer leur capacité de mise en œuvre du Programme 2030 et l'Agenda 2063 • Réduction des flux financiers illicites pour améliorer la mobilisation des ressources nationales

- Renforcement de la planification du développement national, notamment l'intégration de la résilience climatique dans les plans nationaux de développement durable
- 2. Commerce et intégration régionale**
- Ratification, incorporation dans la législation et les cadres nationaux et mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine
 - Tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange continentale africaine :
 - Augmentation des flux commerciaux
 - Accélération du processus d'industrialisation
 - Amélioration de l'environnement permettant aux opérateurs du secteur privé de tirer parti de commerce transfrontière
 - Approfondir l'intégration de l'Afrique dans des secteurs et des politiques spécifiques
- 3. Développement du secteur privé, financement innovant et développement des infrastructures**
- Renforcement du climat des affaires pour attirer les investissements du secteur privé dans le développement de l'énergie et des infrastructures
 - Augmentation des investissements et participation plus active du secteur privé au développement de l'Afrique
 - Environnement favorable aux entreprises dans le domaine agricole et foncier
 - Exploitation des instruments de financement novateurs
 - Augmentation du financement du secteur privé dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des services
- 4. Pauvreté, genre et politique sociale**
- Le dividende démographique au service de l'égalité des sexes
 - Migrations internationales en Afrique
 - Suivi des investissements sociaux pour en améliorer l'efficacité et les intégrer dans les examens nationaux volontaires
 - Intégration des politiques de réduction de la pauvreté et des inégalités pour réaliser le Programme 2030
- 5. Prestation intégrée de services par le biais des bureaux sous-régionaux de la CEA**
- Stratégies et politiques efficaces de création d'emplois en Afrique du Nord
 - Rupture nette avec les tendances démographiques en Afrique de l'Ouest
 - Diversification économique accrue en Afrique centrale
 - Mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique orientale : de la vision à l'action
 - Industrialisation accélérée en Afrique australe
- 6. Données, statistiques et transformation numérique**
- Amélioration de la production, de la diffusion et de l'utilisation de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles et ventilées par sexe aux niveaux national, régional et mondial
 - Visibilité accrue grâce à l'enregistrement des faits d'état civil et à une approche intégrée de l'identité juridique

- Amélioration de la disponibilité des données au niveau national pour l'établissement de rapports relatifs aux objectifs de développement durable
- Exploitation des nouvelles technologies et de l'innovation pour passer à des économies à faible émission de carbone et résistantes aux changements climatiques
- Mise en œuvre de la stratégie africaine de transformation numérique

7. Programme de formation sur mesure à l'intention des coordinateurs résidents

- Programmes de formation sur mesure par le biais de l'IDEP :
 - Modèle macroéconomique
 - Nature multidimensionnelle de la pauvreté et son lien avec l'inégalité socioéconomique
 - Outil de planification intégrée et d'établissement de rapports